

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-116 du 31 Mars 1986

portant approbation des Comptes de  
Résultats et du Bilan Exercice 1984  
du Port Autonome de Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant approbation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une participation et fixant leurs modalités de gestion;
- VU le décret N° 84-250 du 22 Juin 1984 portant approbation des Statuts du Port Autonome de Cotonou;
- SUR rapport du Ministre de l'Equipement et des Transports;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 12 Mars 1986.

DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les Comptes de Résultats et du Bilan Exercice 1984 du Port Autonome de Cotonou tels qu'annexés au présent décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Mars 1986

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Equipement  
et des Transports,



Girigissou GADO

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPG 4 PFC 2 SGCEN 4  
MET-MFE 8 AUTRES MINISTERES 13 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 IGE 3  
DB-DCF-DSDV-DI-DECP 10 DCCT-GDE CHANC. 2 PAC 3 CCIB 1 JOEPB 1.